

## **Rapport sur la recommandation 3 du Comité permanent des comptes publics**

En juin 2021, le Comité permanent des comptes publics (le Comité) a publié un rapport intitulé Audit de suivi sur la sécurité ferroviaire, lequel incluait des recommandations qui s'alignent étroitement sur celles de l'audit de suivi sur la sécurité ferroviaire réalisé en février 2021 par le Bureau du vérificateur général. Le présent rapport traite de la recommandation 3 du Comité.

**Recommandation 3 :** « Que, d'ici le 31 août 2022, Transports Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport présentant les changements aux procédures de planification des activités de surveillance afin que celles-ci tiennent compte des résultats des vérifications des systèmes de gestion de la sécurité. »

Transports Canada a accepté cette recommandation et il s'est engagé à déterminer et à adapter les pratiques exemplaires qui permettent de tenir compte des constatations issues des vérifications des systèmes de gestion de la sécurité (SGS) au moment de sélectionner les activités de surveillance aux fins de la planification axée sur les risques. De plus, le Ministère a convenu de mettre à jour la procédure de planification opérationnelle axée sur les risques pour y intégrer l'examen des constatations issues des vérifications. Enfin, le Ministère s'est engagé à ce que les vérificateurs et les inspecteurs qui effectuent les vérifications des SGS participent également aux activités de planification opérationnelle axée sur les risques de divers groupes fonctionnels afin de présenter et d'expliquer les constatations découlant des vérifications.

### ***Progrès :***

Terminé. Transports Canada a mis à jour la procédure de planification opérationnelle axée sur les risques de la Sécurité ferroviaire afin d'y inclure les constatations issues des vérifications et de faire participer le personnel des SGS aux activités de planification axée sur les risques. Cette procédure, qui a été utilisée pour la période de planification 2022-2023, a permis de déterminer bon nombre de vérifications ciblées. Cette procédure actualisée sera utilisée à compter de l'exercice 2023-2024.

La procédure de planification opérationnelle axée sur les risques qui a été modifiée est en pièce jointe. Les changements apportés comprennent des directives plus détaillées en ce qui a trait au calendrier et à l'analyse des données dans le document de la procédure de planification opérationnelle axée sur les risques. Les nouvelles exigences et responsabilités suivantes, pour les gestionnaires des régions et de l'administration centrale et les équipes des SGS, ont également été ajoutées à la procédure :

### ***Gestionnaire régional***

- Examiner les constatations des vérifications qui concernent la région ainsi que les constatations des vérifications de compagnies de chemin de fer nationales qui pourraient avoir une incidence sur la région.

- Examiner la feuille de suivi des notifications de changement d'activités ainsi que tous les résumés des évaluations des risques et tous les commentaires qui pourraient avoir une incidence sur les activités régionales.
- Proposer une vérification ciblée des SGS pour les enjeux qui correspondent aux éléments déclencheurs d'une vérification ciblée qui sont décrits dans le cadre de vérifications ciblées.

### ***Gestionnaire d'un groupe fonctionnel de l'administration centrale***

- Examiner les constatations des vérifications qui entraînent des répercussions sur les activités fonctionnelles.
- Examiner la feuille de suivi des notifications de changement d'activités ainsi que toutes les évaluations des risques qui pourraient avoir une incidence sur les activités fonctionnelles.
- Proposer une vérification ciblée des SGS pour les enjeux qui correspondent aux éléments déclencheurs d'une vérification ciblée qui sont décrits dans le cadre de vérifications ciblées.

### ***Équipe régionale et de l'administration centrale des SGS***

- Informer les groupes fonctionnels des constatations issues des vérifications, et mettre en évidence les enjeux qui les concernent.
- Fournir aux groupes fonctionnels la liste des évaluations des risques menées au cours des 12 derniers mois, l'examen de la feuille de suivi des notifications de changement d'activités ainsi que tous les résumés des évaluations des risques.
- Désigner des employés des SGS qui participeront aux réunions fonctionnelles nationales et régionales de la planification opérationnelle axée sur les risques.
- Utiliser la méthode de détermination des vérifications ciblées (MDVC) pour tous les enjeux cernés par l'administration centrale et les régions en prévision d'une potentielle vérification ciblée.